

Objectif développement durable !

Ce deuxième numéro de la Lettre du TRI est l'occasion de marquer le début de la saison estivale et de partager avec vous l'action du SMICTOM Centre Ouest, ainsi que des témoignages et des conseils sur le tri.

L'actualité du Syndicat est marquée par la reprise de la construction de l'unité de tri mécano-biologique sur le site de Point-Clos à Gaël, qui débutera en juin. L'installation a été conçue pour s'inscrire dans une démarche de développement durable en traitant les déchets localement. Elle permettra ainsi une diminution significative des transports de déchets et de la pollution engendrée.

Cette installation symbolise parfaitement l'ambition du SMICTOM Centre Ouest : mieux traiter et réduire les déchets pour combiner développement durable et confort des usagers.

Philippe CHEVREL,
Président du SMICTOM
Centre Ouest Ille et Vilaine

Installation de traitement - Point Clos - Gaël (35)

Côtes-d'Armor : Caulnes, Guenroc, Guitté, La Chapelle Blanche, Loscoët sur Meu, Méryllac, Plumaudan, Plumaugat, Saint Jouan de l'Isle, Saint Launeuc, Saint Maden, Trémoré. **Ille et Vilaine :** Bédée, Bléruais, Boisgervilly, Breal sous Montfort, Breteil, Gaël, Iffendic, La Chapelle du Lou, La Nouaye, Landujan, Le Crouais, Le Lou du Lac, Maxent, Médreac, Montauban de Bretagne, Monterfil, Montfort sur Meu, Muel, Paimpont, Plélan le Grand, Pleumeleuc, Quedillac, Saint Gonlay, Saint Malon sur Mel, Saint Maugan, Saint Méen le Grand, Saint M'Herbon, Saint Onen la Chapelle, Saint Péran, Saint Thurial, Saint Uniac, Talensac, Treffendel. **Morbihan :** Augan, Beignon, Brignac, Concoret, Evriguet, Guer, Guilliers, La Trinité Porhoët, Mauron, Ménéac, Mohon, Monteneuf, Néant sur Yvel, Porcaro, Réminiac, Saint Brieuc de Mauron, Saint Léry, Saint Malo de Beignon, Saint Malo des 3 Fontaines, Tréhorenteuc.

COLLECTE

Bien utiliser les bacs verts

Pour faciliter la collecte et pour le confort de tous, voici quelques règles à ne pas oublier :

- Fermer le couvercle et ne pas poser de sac à côté du bac ;
- Les collectes sont décalées d'une journée après chaque jour férié ;
- Chaque bac vert est muni d'une puce électronique identifiée, lue par un lecteur au moment de la collecte afin de connaître le nombre de vidages réalisés par foyer et par an.

OUI



NON

Vers une gestion autonome et innovante des déchets, zoom sur l'unité de compostage

Par arrêté préfectoral du 12 mars 2013, le SMICTOM Centre Ouest a été autorisé à exploiter l'unité de compostage et l'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux situées à Gaël sur le site de Point-Clos. L'occasion de revenir sur une installation innovante et inscrite dans le développement durable.

Un procédé innovant et propre

L'unité de compostage est utilisée afin d'y traiter les déchets ménagers des usagers du territoire couvert par le Syndicat. Dans un tube de pré-fermentation, ceux-ci se dégradent, puis sont triés mécaniquement afin d'extraire les matières recyclables (ferrailles) et les déchets biodégradables (papiers, couches, déchets alimentaires...). Ces derniers entrent ensuite dans un processus contrôlé de fermentation et maturation sur lequel intervient un nouveau tri mécanique. Ce système permet de valoriser un maximum de déchets. Ceux qui ne peuvent être ni compostés, ni recyclés (moins de 50 % des déchets entrants), seront

déposés dans l'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux.

Une gestion locale des déchets

La construction de cette installation s'inscrit pleinement dans une démarche de développement durable en limitant le transport des déchets et donc les gaz à effet de serre. Actuellement, les déchets sont en effet enfouis à 125 km de Gaël sur un site de traitement d'une autre région. L'installation répond également à une volonté d'indépendance dans la gestion des déchets et aidera ainsi l'économie locale par la création d'une dizaine d'emplois.



Image : Cabinet Merlin

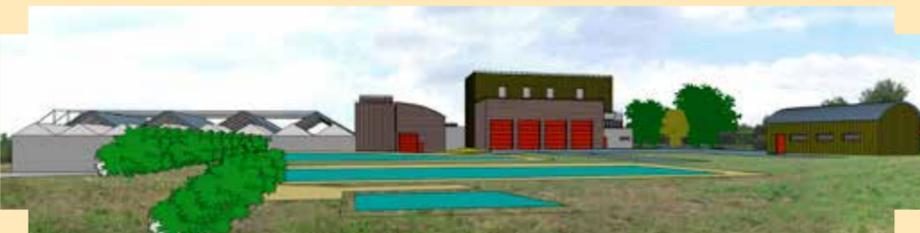
Une installation respectueuse de son environnement



L'usine de prétraitement mécanique et biologique n'aura pas de conséquence sur son environnement.

Les études d'impact menées en amont du projet ont montré une limitation maximale des conséquences sur son environnement. Sa conception permet de réduire la pollution de l'air (procédé interne de traitement des odeurs), de l'eau (impact nul sur les ressources en eau potable) et des sols (dispositions mises

en œuvre pour ne pas générer de pollution du sol, des eaux de surface ou des eaux souterraines). Elle n'aura aucune incidence sur la faune et la flore, ni sur les sites Natura 2000, ni sur les lieux et les paysages et par conséquent sur le tourisme. Toutes les précautions ont également été prises pour limiter et restreindre les risques incendie. L'analyse de l'impact sanitaire fait aussi état d'un risque inférieur aux normes sanitaires admises selon les critères internationaux.



168 kg

de déchets non recyclables ont été produits par chaque habitant du SMICTOM Centre Ouest en 2012



645 camions

ont transporté les déchets issus des bacs verts jusqu'au site de traitement final des déchets non recyclables en 2012



Le tri des emballages en verre : mode d'emploi

Le verre fait partie des emballages les plus triés avec près de 8 bouteilles sur 10 recyclées. Mais attention, tous les verres ne doivent pas être jetés dans les conteneurs : ils sont destinés à ne recevoir que les bouteilles, pots et bocaux.

Les bouchons, capsules, couvercles ne sont pas acceptés, ainsi que la vaisselle ou les ampoules, car il ne s'agit pas d'emballages.



© Eco-Emballages/Pierre Desgrieux



L'évolution de la réglementation et l'augmentation des dépôts nécessitent aujourd'hui des aménagements sur les neuf déchèteries du SMICTOM Centre Ouest.

Interview de Madame LOISEAU, Ingénieur au Cabinet Bourgeois, chargée d'auditer les déchèteries du SMICTOM Centre Ouest

En quoi consiste votre audit des déchèteries ?

Nous avons pris connaissance des installations afin de pointer les écarts avec les nouvelles exigences réglementaires. L'étude passe également par une phase d'observation pour détecter les dysfonctionnements liés à la configuration des sites. Cette analyse nous permet ensuite de proposer des aménagements de mise en conformité des déchèteries, tout en maintenant les structures existantes. L'objectif est de trouver le bon compromis technique et financier.

Quels sont les principaux aménagements proposés aux déchèteries du SMICTOM Centre Ouest ?

Les évolutions potentielles porteront sur la capacité d'accueil des déchets, en intégrant les nouvelles filières de collecte. La sécurité des usagers sera également largement prise en compte et des modifications seront apportées si possible à la circulation sur les sites et aux quais afin d'éviter les accidents.

Les bons gestes à adopter en déchèterie

Les déchèteries sont conçues pour permettre un traitement spécifique des déchets qui ne sont pas enlevés dans le cadre de la collecte traditionnelle en raison de leur taille ou de leur caractère polluant. C'est pourquoi, il faut veiller à adopter les bonnes pratiques lors du dépôt. Il est essentiel de bien suivre les consignes de tri en déchèterie afin de ne pas mélanger les différents types de déchets et pour qu'ils soient correctement traités et recyclés.

médicaments, amiante et fibrociment. Ces déchets sont particulièrement délicats à traiter et doivent être déposés dans des espaces particuliers : les médicaments doivent être rapportés en pharmacie, les bouteilles de gaz doivent être rendues aux distributeurs. Pour les autres déchets, il existe des reprenneurs de produits interdits en déchèteries dont la liste est disponible à l'adresse internet www.smictom-centreouest35.fr.

Le but : trier pour protéger l'environnement

En adoptant les bons réflexes du tri en déchèterie, vous participez à la suppression des dépôts sauvages et à la protection de l'environnement en permettant le traitement des déchets très polluants ou dangereux.

Tous les déchets ne vont pas en déchèterie !

Si les déchèteries ont vocation à accueillir les déchets non collectés, il existe toutefois des produits interdits : ordures ménagères, pneus, extincteurs, bouteilles de gaz,



La Communauté de Communes de Brocéliande prête des broyeurs de végétaux.



Depuis janvier 2013, la Communauté de Communes de Brocéliande propose un nouveau service à ses usagers : le prêt gratuit de broyeurs de végétaux.

Cette action, qui rencontre un beau succès depuis sa mise en place, a pour objectif de contenir le dépôt de branchages en déchèterie.

Le broyage permet de transformer les branchages en un paillis qui, une fois déposé sur les parterres, limite l'apparition des mauvaises herbes et préserve l'humidité du sol. En conclusion, grâce au paillage, moins de déchets, moins de désherbant et moins d'arrosage. Tout le monde y gagne !

La démarche à suivre :

- 1> Remplir le dossier d'inscription à retirer sur le site www.cc-broceliande.fr rubrique « bonheur de vivre » ou sur demande à preventiondechets@cc-broceliande.fr
- 2> Réception d'une carte de prêt après vérification du dossier d'inscription
- 3> Réservation du broyeur auprès d'une entreprise partenaire (à Plélan le Grand ou Treffendel)
- 4> Retrait du broyeur avec remorque, rampe d'accès et accessoires auprès d'un des deux prestataires agréés, pour une durée maximale de 48 heures



Monsieur HOCHET, habitant de Plélan le Grand, utilisateur du service.

Pour quelles raisons avez-vous emprunté le broyeur ?

La proposition de ce service dans le bulletin de la commune de Plélan le Grand est tombée au bon moment, car je faisais le nettoyage d'un terrain et j'avais besoin de me débarrasser rapidement des branchages.

Comment s'est déroulée l'utilisation de ce service ?

J'ai fait la demande à la Communauté de Communes, en remplissant un dossier d'inscription, ce fut très facile et très rapide. Concernant l'utilisation du broyeur, je n'ai eu aucune difficulté. Il suffit juste de respecter le diamètre autorisé pour les branchages (4,5 cm). Le prestataire auquel il faut s'adresser donne toutes les informations nécessaires. Après utilisation, j'ai mis le broyat aux pieds de mes arbres, cela m'évite d'acheter du terreau, et je connais la provenance de mon paillis. Au de la niveau consommation, j'ai mis 3 ou 4€ d'essence pour une utilisation d'environ 4 à 5 heures, ce qui m'a permis de remplir environ 10 sacs de 0,5m³ de paillage.

Quels sont les avantages de ce dispositif selon vous ?

Il y a tout d'abord un avantage personnel : cela m'évite de prendre ma remorque et d'aller à la déchèterie. Je n'ai plus besoin d'acheter de terreau. Plus largement, cela permet à la collectivité de faire des économies, car cette pratique limite le broyage des branchages en déchèterie.



300

heures de broyage ont été nécessaires en 2012 pour traiter les 7 900 tonnes de déchets verts apportées

par les usagers dans les 9 déchèteries du SMICTOM Centre Ouest.



1 300 T

de pesticides sont utilisées chaque année en France pour les jardins des particuliers.

source : jardinaunaturel.org